

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de mars

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	2
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	21/03/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Élodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL
Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX

ABSENT EXCUSÉ : M. DERDICHE C.

M Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-17-PEPL

OBJET : Demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la tenue de séances de supervision de groupes d'enfants et du personnel des structures d'accueil de jeunes enfants municipaux "Brin d'éveil", "Clair de lune" et "Les P'tits Voli" par un intervenant extérieur.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence aide les établissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour la mise en place d'actions de socialisation pour les jeunes enfants.

Les trois structures municipales : "Brin d'éveil", "Clair de Lune" et "les P'tits Voli" ont pour projet de mettre en place deux séances de supervision de groupes d'enfants et retour aux professionnels dans un second temps avec un intervenant extérieur pour chaque structure au cours de l'année 2023. Compte-tenu de ces éléments, il y a lieu de solliciter, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence, une subvention de fonctionnement dans le cadre d'appel à projet "Petite Enfance" conformément au plan de financement ci-dessous :

DÉPENSES T.T.C.		RECETTES T.T.C.	
Prestation pour 9 Séances supervision de groupes d'enfants et rendu aux professionnels	1 755.00€	Subvention CAF 80%	1 404,00 €
		Mairie de Sisteron 20%	351,00 €
TOTAL T.T.C.	1 755,00 €	TOTAL T.T.C.	1 755,00 €

La partie restant à la charge de la Mairie sera à diviser également entre les trois structures.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,
Le Conseil Municipal par 28 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION**

- **DÉCIDE** de demander à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence une subvention dans le cadre de l'appel à projets « Petite Enfance » ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2023 et que le reste à charge de la commune sera divisé à parts égales sur les trois structures municipales d'accueil de jeunes enfants.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU

Mis en ligne le 29/03/2023 à 12h13

